

[PRESTATAIRES DE SERVICES] Accord «Salaires», la CFDT signe !

? La CFDT signe ce premier accord salarial pour 2026 ! Tous les salaires seront réévalués en corrélation avec l'augmentation du SMIC intervenue ce 1er juin.

? Conservation des écarts entre les Employés et les AM .

? +2% pour tous les niveaux à partir du coefficient 160 .

La CFDT a conditionné la signature de cet accord intermédiaire à la poursuite sans transition de cette négociation sur les salaires .

Pourquoi ? Cet accord est un point d'étape , pour permettre une augmentation pour tous, et une nouvelle base pour négocier en cohérence avec l'augmentation du SMIC de ce mois de juin et retrouver une grille aérée .

Classifications :

Toujours en cours, les échanges continuent.

Rappel des motivations CFDT pour revoir la classification ?

? Redonner du sens à cette grille.

? Positionner les métiers en adéquation avec les coefficients .

? Valoriser cette grille pour une reconnaissance des métiers

? Permettre une évolution reconnue des salariés

Représentativité :

? Forte , une nouvelle fois , d'une représentativité de plus de 30 % , à la suite de la nouvelle mesure d'audience syndicale (2021-2024), la CFDT continuera à prendre toutes ses responsabilités pour les futures négociations.

Branche Prestataires des services Accord «Salaires», la CFDT signe

Grille des minimas salariaux applicable dès l'extension

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

Instagram [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

LinkedIn [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

TikTok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

Branche Prestataires deservices Accord «Salaires», la CFDT sign